

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

Date d’Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 28

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 4

Nbre d’excusé sans pouvoir : 1

Nbre d’absent : 0

Nombre de votants : 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDE, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT.

- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à M. ORAIN
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :

- M. David DUHAMEL

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026
D’OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE BOLBEC
ET L’ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE PIERRE DE COUBERTIN
POUR LE VERSEMENT D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Madame Isabelle GERAVIS donne lecture de son rapport

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L1611-4 et 2311-7,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération DF 2024/10 du 3 avril 2024 concernant la convention pluriannuelle 2024/2026 d’objectifs et de moyens entre la Ville de Bolbec et l’Association Sportive du Lycée Pierre de Coubertin de Bolbec,

.../...

VU la délibération DF 2025/14.8 du 2 avril 2025 concernant l'avenant n°1 portant sur la notification du versement de la subvention 2025

VU la délibération DF 2026/54 du 11 février 2026 concernant l'avenant n°2 portant sur la notification du versement de la subvention 2026

VU le projet d'avenant n°3 annexé à la présente convention,

CONSIDÉRANT la demande subvention exceptionnelle formulée par le Proviseur du Lycée Pierre de Coubertin de Bolbec en date du 13 février 2026, pour participer aux frais (transport aérien, hébergement, restauration...), engendrés par la qualification de l'équipe scolaire de Futsal au championnat de France se déroulant à Ajaccio.

CONSIDÉRANT que le soutien de la collectivité aux associations œuvrant dans le domaine sportif constitue une priorité de l'action locale en faveur de la vie sociale, culturelle et sportive.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 euros à l'Association Sportive du Lycée Pierre de Coubertin de Bolbec afin de participer aux frais engendrés par la qualification de l'équipe de futsal au championnat de France.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ